



Fédération Nationale de l'Enseignement, FNE

الجامعة الوطنية للتعليم، ج وت  
+٥٤٥٢٦٤٥٢٥ | +٥٤٥٢٦٤٥٢٥ | +٥٤٥٢٦٤٥٢٥  
المجلس الوطني  
Conseil National



Tél : 063686797, Fax : 0537264525 [Fne\\_uml@yahoo.fr](mailto:Fne_uml@yahoo.fr), [www.taalim.org](http://www.taalim.org)

## La Fédération Nationale de l'Enseignement décide d'observer une grève nationale dans le ministère de l'Éducation nationale et les administrations du ministère de l'Enseignement supérieur les jeudi et vendredi 4 et 5 octobre 2012 et un sit-in de protestation devant le ministère de l'Éducation nationale à Rabat le 04 octobre 2012

Le Conseil national de la Fédération Nationale de l'Enseignement s'est réuni, dans sa première session après le 10<sup>e</sup> Congrès national, le dimanche 16 septembre 2012 dans la salle du Complexe culturel Mehdi Ben Barka à Rabat sous le mot d'ordre : « **une lutte continue pour un enseignement public gratuit et de qualité, relever les défis, réaliser les revendications et lutter contre la prévarication** » avec la présence et la participation des membres de la Commission administrative nationale, des secrétaires généraux et des trésoriers des sections régionales, provinciales et locales, des membres du Bureau national du Syndicat national des employés de l'Enseignement supérieur, des coordinateurs des organisations nationales sectorielles, des membres des comités paritaires et des représentants des comités préparatoires des sections. Après le rapport présenté, au nom du Bureau national, par le secrétaire national Abderrazzak Drissi et les interventions des membres du Conseil dans une atmosphère démocratique distinguée, le Conseil national enregistre ce qui suit :

- 1) **La dégradation** de la situation économique et sociale et son impact sur l'ensemble des situations de la classe ouvrière et l'ensemble des salariés du fait que l'État continue à adopter des politiques libérales sauvages, à appliquer les recommandations des institutions internationales, persévère dans la dilapidation économique des ressources de notre pays et à institutionnaliser la corruption et l'économie de la rente.
- 2) **L'échec** de la politique officielle et de tous les plans desdites réformes dans l'enseignement; le système éducatif est noyé dans une direction et une gestion improvisées en l'absence de stratégie et avec le recours à des décisions unilatérales et non calculées ; les partenaires sociaux sont négligés et la volonté politique réelle pour la réforme de l'enseignement est absente alors que la destruction de l'école publique est continue.
- 3) **La dégradation** de la situation de l'école publique, des établissements universitaires et de leurs employés.
- 4) **L'escalade** dans la lutte et l'organisation que connaît la Fédération nationale de l'enseignement et toutes ses sections et ses catégories à l'échelle provinciale, régionale et nationale.
- 5) **La légitimité** des revendications des enseignants agrégés, des enseignants de l'enseignement scolaire titulaires du doctorat et de toutes les catégories dont nous saluons le militantisme.
- 6) **La dégradation** grave et continue des infrastructures de l'école publique en plus du surnombre et du manque alarmant dans les cadres éducatifs et administratifs et une confusion lors de la distribution des tableaux de service, de la gestion du surplus et des nominations des nouveaux diplômés.
- 7) **Le manque de sérieux** du Gouvernement à répondre aux revendications légitimes des enseignantes et des enseignants des différentes catégories pendant que le ministère de l'Éducation nationale **continue** à porter atteinte et à restreindre la liberté syndicale (le recours aux prélèvements et aux différentes formes de menaces pour empêcher les protestations et les luttes des enseignants agrégés..) ; et la stérilité du dialogue social et les régressions enregistrées par l'actuel Gouvernement qui n'a même pas appliqué dans sa totalité l'accord conclu le 26 avril 2011.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil national de la Fédération nationale de l'enseignement :

- 1- **Considère** que l'État a pour responsabilité de garantir un enseignement public, gratuit et de bonne qualité pour tout le monde dans tous les cycles et **revendique** le contrôle effectif du secteur privé et la protection des familles et des droits de ses employés.
- 2- **Condamne** le gaspillage des deniers publics dans le programme d'urgence qui a connu l'échec et **revendique** l'ouverture d'une enquête sur la question.
- 3- **Appelle** le Gouvernement à mettre en application d'urgence l'accord du 26 avril 2011 dans sa totalité et dédommager ses victimes.
- 4- **Exprime** sa solidarité absolue et inconditionnelle avec les enseignants agrégés et continue à adopter leur cahier revendicatif complet, **appelle** le Ministère à répondre immédiatement à leurs revendications conformément à l'accord du 19 avril 2011 et **à revenir** d'emblée sur les décisions iniques prises contre eux : les prélèvements arbitraires des salaires en raison de leurs protestations, les menaces et l'intimidation.
- 5- **Dénonce** le statut fondamental des fonctionnaires de l'Office national des œuvres universitaires sociales et culturelles qui est passé injustement et **enregistre** qu'il est vide de toute motivation et se base sur le côté répressif et approfondit les écarts dans les rémunérations entre la plupart des fonctionnaires et la minorité des privilégiés et **appelle** à l'ouverture d'un dialogue avec le Syndicat national des travailleurs de l'enseignement supérieur pour la révision ce statut fondamental et exaucer les revendications.

- 6- **Dénonce** les abus à l'encontre des militantes et des militants du Syndicat national des travailleurs de l'enseignement supérieur dont la présentation devant les conseils de discipline à l'École Mohammedia des Ingénieurs et **appelle** à l'ouverture des canaux du dialogue et répondre à leur cahier revendicatif.
- 7- **Enregistre** sa solidarité avec la Coordination du monde rural à Agadir qui organise un sit-in depuis le 13 septembre 2012 et dénonce l'irresponsabilité du Directeur de l'académie régionale de Souss- Massa-Draa.
- 8- **Revendique** l'annulation des heures de solidarité.
- 9- **Enregistre** sa solidarité avec les enseignants interdits de la signature des procès verbaux de sortie et d'entrée dans les délégations de Taounate et Larache et demande leur dédommagement.
- 10-**Exprime** sa solidarité avec les employé(e)s suspendus des établissements de l'enseignement catholique à Rabat en raison de leur attachement à leur droit syndical et à leurs droits légaux et en endosse la responsabilité aux secteurs concernés : les ministères de travail, de l'Éducation nationale, des affaires étrangères et de l'Intérieur.
- 11-**Exprime** son refus du contenu de la circulaire précisant les tâches des techniciens-adjoints du fait qu'elle est injuste et consacre l'injustice à l'encontre de cette catégorie et revendique que leur soient attribuées des tâches compatibles avec leur nouveau cadre et qui respectent leur dignité et l'organisation d'un mouvement national, régional et provincial spécial pour les techniciens-adjoints et les adjoints administratifs.
- 12-**Revendique** l'annulation de la circulaire – correspondance conférant aux délégués les prérogatives d'attribuer un poste vacant à celui qui l'occupait pendant trois ans du fait qu'elle ne respecte pas le principe de l'égalité des chances entre les candidats convoitant à ce poste.
- 13-**Revendique** la révision des critères des mouvements de mutation de façon à servir le plus grand nombre des membres du corps enseignant en respectant l'égalité des chances et la préservation des pré-acquis quant au regroupement familial, aux dossiers médicaux, aux permutations et la démocratisation des mouvements provinciaux et régionaux.
- 14-**Revendique** la démocratisation de la mutuelle générale et que les auteurs de la dilapidation des deniers publics de cette institution sociale répondent de leurs actes.
- 15-**Revendique** la création du cadre spécial des directeurs.
- 16-**Revendique** de trouver une solution pour les enseignants admis aux concours d'accès des centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation qui, ayant rejoint les centres, ont été surpris par la décision ministérielle de rejet.
- 17-**Enregistre** avec fierté les pas organisationnels et militants franchis par les membres de la Fédération à l'échelle provinciale, régionale, nationale et catégorielle.
- 18-**Réaffirme** son appui aux luttes ouvrières et du Mouvement du 20 février et **appelle** à la nécessité d'adhérer à leurs combats et revendique la libération de tous les détenus syndicaux et politiques.
- 19-**Réaffirme** son attachement à l'Union Marocaine du Travail et appelle tous les démocrates de cette forte organisation de contribuer à surmonter la crise organisationnelle de notre centrale conformément aux résultats et aux textes du 10<sup>e</sup> Congrès national.
- 20-**Prévient** qu'il ne faut pas que les enseignantes et les enseignants assument les conséquences de la crise économique que connaît le pays et **revendique** une autre fois que le Gouvernement réforme véritablement le système éducatif et réponde aux différentes revendications générales et communes en suspens, et notamment l'indemnisation rapide pour ce qui est des heures de travail dans les zones reculées et lointaines dans le monde rural ou urbain de par le pays (depuis 2009), de la formation (dans l'Éducation nationale et les administrations de l'Enseignement supérieur depuis des décennies), de l'opérationnalisation de l'accord du 26 avril 2011 avec en tête le nouveau grade et le plafonnement des années d'attente pour la promotion, de l'accord sur un nouveau statut fondamental et un statut des indemnités qui répond aux aspirations des enseignantes et des enseignants à une vie décente, de la révision des lacunes du statut fondamental particulier de l'Office national des œuvres universitaires sociales et culturelles et également du projet de statut fondamental particulier du Centre national de la recherche scientifique et technique et des différentes revendications catégorielles : les cadres supérieurs intégrés exclus, la geôle 9, les enseignants du 3 août, l'administration éducative (Les proviseurs, les censeurs, les chefs de travaux, les surveillants généraux...), les attachés d'économat, d'administration et les attachés éducatifs qui attendent le changement de cadre, les agrégés, les cadres d'orientation et de planification, les inspecteurs, les docteurs, les licenciés et les occasionnels (2001-2002-2005-2007), les animateurs éducatifs, les formateurs de lutte contre l'analphabétisme et les bénévoles (2007-2008-2011), les titulaires du master, les adjoints administratifs, les adjoints techniques, les rédacteurs, les techniciens, les ingénieurs, les administrateurs, les enseignants de medersat.com, les nouveaux diplômés des ENS, les enseignants de langue arabe et de la culture marocaine des enfants des MRE résidant à l'étranger, les encadreurs du préscolaire, les employés écartés et non intégrés de l'enseignement (les animateurs de l'éducation informelle, les formateurs de lutte contre l'analphabétisme et les enseignants remplaçants), les employé(e)s des établissements de l'enseignement catholique à Rabat, les travailleurs de gardiennage et de sous-traitance et ceux des établissements scolaires privés..
- 21-**Appelle** les enseignantes et les enseignants à bien se mobiliser pour défendre leurs droits légitimes et pour affronter les plans destinés à nuire à l'école publique.
- 22-**Appelle** les enseignantes et les enseignants à observer une grève nationale au sein du ministère de l'Éducation nationale et des administrations du ministère de l'Enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique qui se tiendra les jeudi et vendredi 4 et 5 octobre 2012 et le sit-in de protestation devant le ministère de l'Éducation nationale à Rabat le jeudi 4 octobre de 11 heures à 13 heures.

**Pour le Conseil national**  
Rabat, le 16 septembre 2012